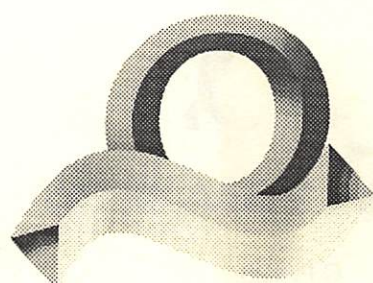




L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS



Vol. 9 n° 9 octobre 2002

Début de la collecte sélective



SOMMAIRE

Fondation de l'Hôtel-Dieu.....	3
Chronique Pastorale.....	5, 7, 8
Un message de votre caisse	9
Ramonage des cheminées.....	10
Résultats de «Fleurir le Québec».....	11
Recyclage.....	12
Cercle de fermières.....	13
Recette des fermières	13
Réouverture du pont.....	13
Élection municipale	14
La Fournée.....	15
Chronique du Maire.....	17-18
Les Débrouillards	19
Au fil des jours.....	20
L'Écho municipal.....	21-35
Baseball.....	36
Les petites annonces	37

Octobre

2002



C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Pierre Cauffopé, Claudette Boulet

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal réalisé bénévolement STE... communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00 \$	96,00 \$
1/4 page	15,00 \$	144,00 \$
1/2 page	30,00 \$	288,00 \$
1 page	50,00 \$	480,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité	259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO

Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage/certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

Compagne spéciale de financement pour notre scanner



Sous le thème Ma vie
vaut plus qu'un dix
Les 25-26-27 octobre 2002

La Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny tiendra une campagne spéciale de financement pour recueillir l'argent nécessaire à l'acquisition d'un tomodensitomètre " scanner " pour notre hôpital. Cette campagne pour notre " scanner " ne se fera qu'une seule fois et se distingue de la vente des billets de Loto-Fondation qui revient annuellement. Depuis juin 2002, le ministère de la Santé a consenti à octroyer un montant de 800 000\$ pour l'achat d'un tomodensitomètre axial " scanner " pour l'Hôtel-Dieu de Montmagny à la condition que le milieu en finance une partie. Étant donné que cet appareil de pointe coûte 1,1 million de dollars, le milieu doit donc déboursier 300 000\$. Le mandat de trouver cette somme a été confié à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

Pour atteindre cet objectif, des sollicitateurs frapperont à vos portes à la fin du mois d'octobre. Tous les foyers seront visités et les personnes qui n'auraient pas pu faire leur don pendant cette fin de semaine pourront le faire via le réseau des Caisses populaires Desjardins. Transit 20 108 au folio 30 935. Un " scanner " chez-nous, c'est :

Diminuer le délai d'attente pour passer un examen
Augmenter la proximité des services spécialisés
Éliminer les coûts de transport des patients vers d'autres hôpitaux

Préciser les diagnostics

Développer notre hôpital

Ajouter un service complémentaire

Bénéficier d'un moyen diagnostique supplémentaire
Réduire la durée de séjour pour une certaine clientèle

Utile dans certains bilans préopératoires

Utile lors d'une investigation en médecine et en chirurgie des usagers hospitalisés et en médecine d'urgence

Utile dans les suivis pour les usagers atteints de cancer

Favoriser la venue d'un radiologiste déjà ciblé et en attente de l'installation du " scanner "

Éliminer des lésions soupçonnées par la radiologie conventionnelle et diagnostiquer des lésions non visualisées par la radiologie conventionnelle

Un atout pour ma région

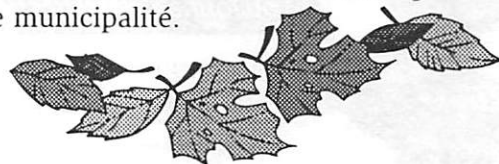
Pour toutes ces raisons, le comité organisateur de cette campagne croit en la générosité de la population. Nous comprenons que vous êtes interpellés de toutes parts et que toutes les causes sont bonnes. Cependant, il importe que chacun fasse un effort supplémentaire lors de cet événement.

Ma vie vaut plus qu'un 10 \$... qu'un 20 \$... qu'un 50 \$... ou plus selon votre grand cœur.

Un reçu pour fins d'impôt sera émis, sur demande, pour les dons de 10 \$ et plus.

Merci d'accueillir nos sollicitateurs les 25-26-27 octobre prochains.

Pour toute information supplémentaire, contactez le secrétariat de la Fondation au 248-0630 poste 4444 ou votre municipalité.

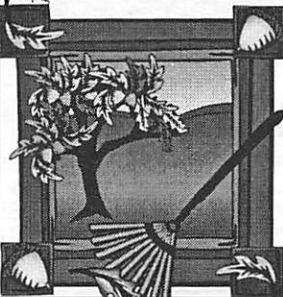




L'AUTOMNE EST À NOS PORTES !



VENEZ DONC PROFITER DES NOS SPÉCIAUX AUTOMNAUX !!!!



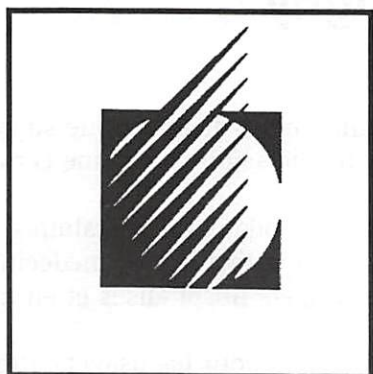
À L'UN OU L'AUTRE DE NOS TROIS SUCCURSALES

Saint-François 259-7715
Berthier 259-7718
La Durantaye 884-2802

VASTE CHOIX D'ARTICLES POUR LA SAISON.

Produits pour l'auto, outillage pour le terrain, engrais, etc...





LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises

Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél.: 418 259 2616



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

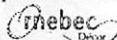
téléphone: (418) 259-2616



une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager



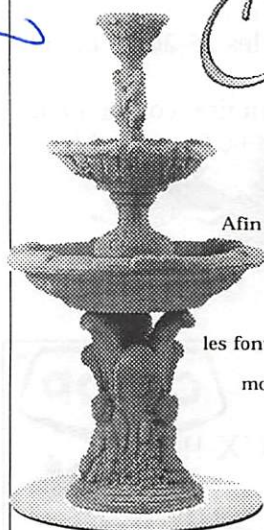
vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs

modèles de différentes grandeurs qui sauront

agrémenter votre décor.



Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre

tél.: 241-5242 / 248-2585

fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929



TERRASSEMENTS

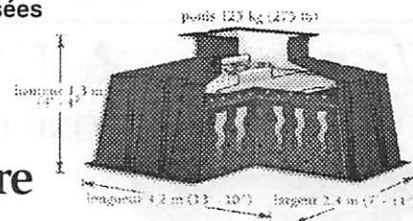
Jouches
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT

✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER

✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 17H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10H À 16H

Célébration d'Action de grâces : La fête des couleurs

Cette année, fêtons l'Action de grâces pour nous aider à reconnaître les couleurs qui font de notre vie un tableau unique et toujours inachevé. Le Grand Peintre qu'est notre Dieu veut donner à nos vies un éclat de vie et d'amour. Que l'on soit papa ou petit enfant, adolescent ou maman, nous avons tous des raisons de dire MERCI.

Écoutons la Parole

La Parole de Dieu nous aide à entrer en relation avec Dieu et à Le prier. Aussi, elle nous inspire les sentiments et les attitudes qui nous rapprochent les uns des autres. Prenez un temps de silence pour l'écouter et l'accueillir.

Première lettre de Saint-Paul aux Corinthiens, 12, 12. 20-21, 26

"En effet, le corps est un, et pourtant il y a plusieurs membres; mais tous les membres du corps ne forment qu'un seul corps: il en est de même du Christ. Car nous avons été baptisés dans un seul Esprit pour être un seul corps. (...) Il y a donc plusieurs membres mais un seul corps. L'œil ne peut pas dire à la main : "Je n'ai pas besoin de toi", -ni la tête dire aux pieds: "Je n'ai pas be-

soin de vous ". (...) Si un membre souffre, tous partagent sa souffrance, si un membre est à l'honneur, tous partagent sa joie. Vous êtes le corps du Christ et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. "

Prions (chacun peut ajouter un merci ou une demande)

Dieu, notre Père, béni sois-tu pour le don de la vie et les merveilles de ta création. Merci pour notre famille et ces liens d'amour qui nous unissent. Aide-nous à reconnaître et apprécier les couleurs de chacun qui rendent belle notre famille. Bénis-nous et rends-nous capable de nous aimer gratuitement, à l'image de ton amour pour nous.

AMEN.

Pour aller plus loin...

Pourquoi ne pas bénir le repas de temps à autre en famille?

Chacun peut proposer des gestes concrets en famille pour favoriser la bonne entente.

Penser à des personnes, dans votre entourage, qui ont besoin d'écoute et d'aide.

Ensemble, profitons de ce jour pour dire au Seigneur notre MERCI. Bonne fête d'Action de grâces et mettons-y nos couleurs !

Grand virage

Désirez-vous continuer d'éduquer vos enfants dans la religion catholique ? Si oui, comme communauté chrétienne, nous avons à connaître ce qui se passe et ce qu'on vous offre pour vous aider.

Les parents et même toutes les personnes intéressées sont invités à une rencontre générale pour la présentation du virage important dans notre société québécoise.

Personne-ressource : Abbé Clément Gagnon

Endroit : Salle des loisirs à Saint-Pierre

Date : mardi 15 octobre 2002

Heures : 19h30 à 21h30

Café-rencontre

Rencontre pour les parents qui ont des enfants de 0-5 ans

Comme suivi au baptême, vous êtes invités à un café-rencontre.

Date : mercredi, 9 octobre.

Heures : 19h45 à 21h30.

Endroit : Restaurant Arrêt-Stop.

Contenu : Comment les expériences vécues avec votre enfant sont en lien avec l'éveil à la spiritualité?



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

4 rue Est-C-P-103, Saint-François (Qc) G0R 3A0

(418) 248-8585 (418) 266-1309 (418) 575-9933 1-877-582-6124



Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle Fi)
Landrace, Yorkshire, Duroc Suivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



plants de légumes
fleurs annuelles et
plantes vivaces
aménagement paysager



ferme horticole lajoie inc
Tél.: 884-3124
330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0

Le Café du Havre



Horaires hors-saison
à partir du 15 octobre

Lundi au mercredi Fermé
Jeudi 16h à 23h
Vendredi et samedi 8h à 23h
Dimanche 8h à 21h

Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



BOUCHERIE *Richard Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

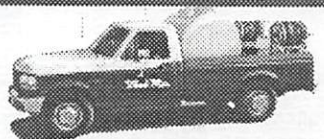
TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

- ☛ Tenue de livre
- ☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE
256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

Dimanche missionnaire

Le 20 octobre est consacré à la Journée missionnaire mondiale dont le thème est : Un pas dans l'amour et la justice. Il est bon de nous rappeler, comme baptisés, notre responsabilité missionnaire. Nous sommes invités, en ce jour, à prier pour ceux et celles qui s'en vont au loin partager leur foi et leur espérance. Nous serons aussi sollicités pour les Églises plus nécessiteuses.

L'équipe pastorale.

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

AUTOPRO. CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➡ Service de «Frame master»
- ➡ Voitures de courtoisie
- ➡ Installation de pare-brise
- ➡ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

Messe spéciale pour les jeunes de moins de 12 ans

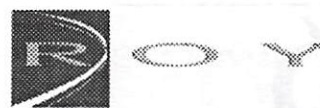
Le 2^e dimanche de chaque mois, les jeunes sont invités à vivre la première partie de la messe à la sacristie. Merci aux parents qui ont accepté d'animer ces rencontres !

Préparation au baptême

Les couples qui ont un enfant à présenter au baptême, communiquer avec le curé, Pierre Laberge (259-7931) pour fixer la date du baptême, et avec Marie-Paule Bélanger (248-5668) pour la préparation qui se fait les 2^e et 3^e mardis de chaque mois. Appeler au moins un mois à l'avance, pour une meilleure planification.

Confirmation

22 jeunes de 11 ans et plus ont commencé leur démarche préparatoire à la confirmation qui aura lieu dimanche le 17 novembre. Prions pour eux afin qu'ils prennent de plus en plus leurs responsabilités de chrétiens et de chrétiennes.



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY Inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

Suggestion d'un temps de partage et de prière avec la famille

Préparons la table

Préparez une belle table tout en couleurs (nappe, serviettes, décorations, etc.). Vous pourriez attribuer une couleur pour chaque membre de la famille (par un ballon, une petite banderole ou autre), signifiant que chacun est unique et apporte sa couleur. Enfin, allumez une chandelle au centre, signe de la présence de Dieu au cœur de votre famille.

Bénissons le repas

Ensemble, vous pourriez dire cette prière:

" Seigneur, bénis cette nourriture que nous allons prendre. Bénis nos échanges afin que nous puissions être nourriture les uns pour les autres. Rends-nous disponibles et attentifs à ceux qui manquent de pain et d'amour. Amen. "

Parlons des couleurs de notre famille

-Chacun pourrait se remémorer un beau souvenir de famille et le partager.

-Chacun pourrait dire une ou deux qualités qu'il ou qu'elle apprécie de son voisin de droite.

-Si chacun avait à dire trois mercis, quels seraient-ils?

Déjeuner-causerie

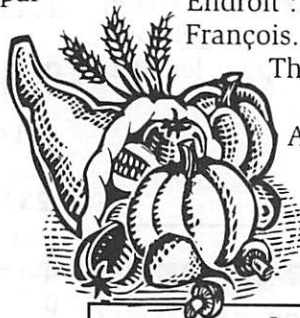
Date : mardi, le 8 octobre 2002.

Heures : 9 h 00 à 10 h 30.

Endroit : Restaurant Arrêt-Stop de Saint-François.

Thème : Différence entre :
Foi et Religion.

Animation :
Marie-Paule Bélanger.



Don

Les membres du Conseil de Fabrique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont heureux de recevoir de la Caisse populaire un don de \$2 500,00 pour aider au financement de la restauration des fenêtres de l'église et aussi pour la réparation de l'édicule (ou Calvaire). Nous remercions de tout cœur la Caisse populaire.



LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax: **259-2628**

Licence RBQ
8000-1316-58

la nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ



Salon
Karo

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette

4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

**275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0**

Tél.: **418-259-7789**
Ligne directe: **1-800-463-8744**

Un message de votre caisse populaire

Contrordre de paiement

Un contrordre de paiement généralement appelé (arrêt de paiement) comporte des spécifications importantes pour que le traitement de celui-ci soit fait correctement.

Le montant enregistré doit correspondre au montant exact du chèque ou du retrait préautorisé pour lequel il y a opposition de paiement.

Le nom du bénéficiaire doit correspondre exacte-

ment au nom inscrit sur le chèque.

Il est très important de spécifier si c'est pour un chèque (dcn) ou pour un retrait préautorisé (ra) que l'on désire faire un contrordre de paiement.

Lorsque vous devez faire un arrêt de paiement, il faut vous présenter à votre caisse pour remplir et signer un document comprenant les informations ci-haut mentionnées. Des frais sont exigibles pour cette transaction.

Si vous faites un arrêt de paiement pour un chèque (perdu ou égaré dans la poste, etc...) lorsque vous remplacez ce chèque vous devriez inscrire " duplicata " pour que votre institution financière puisse effectuer l'arrêt de paiement sur le bon effet.

Prendre note qu'il n'est pas possible de faire un arrêt de paiement sur un chèque visé ou certifié.

Merci de votre collaboration.

Jeannine Létourneau

Analyste administratif



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074

FAX: 418-243-2157



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com



Ramonage des cheminées

C'est déjà le temps de faire ramoner votre cheminée.

Si vous chauffez au bois, il est primordial de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par an. Profitez-en aussi pour nettoyer les tuyaux de fumée intérieurs. Saviez-vous qu'une accumulation de crésote aussi mince qu'une feuille de papier peut causer un feu de cheminée.

Nous n'offrons plus le service de ramonage des cheminées.

Cependant, nous vous encourageons fortement à le faire. Consultez les annonces pour trouver un bon ramoneur. Vérifiez la qualité du travail de celui qui ramonera votre cheminée. Soyez vigilant.

Pour éviter les incendies, il est important de respecter certaines règles de sécurité. Vos tuyaux de fumée et votre poêle à bois doivent respecter une distance minimale de dégagement de tous matériaux combustibles. Si vous avez des questions sur l'installation des poêles à bois, ainsi que sur les distances de dégagement à respecter, n'hésitez pas à me contacter. Vous pouvez me rejoindre par l'entremise du bureau de la municipalité au numéro

259-7228



Sylvain Lamonde
Directeur du Service incendie

Marché aux puces

AVIS AUX ACHETEURS, la Joujouthèque de Lévis, organisme à but non lucratif, organise son marché aux puces d'articles pour enfants et de bicyclettes.

Avec 120 nouvelles tables chaque jour vous y trouverez de tout : des vêtements, des poussettes en passant par les meubles et les jouets.

Venez nous visiter les samedi et dimanche, 5 et 6 octobre 2002 au Cégep Lévis-Lauzon, 205 Mgr Bourget de 8h30 à 13h00.

Pour informations
418-838-4944

www.joujouthequedelevi.com



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



No 00-2447

- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401



GARAGE SAMSON

873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TEL: (418) 248-1422 FAX: (418) 248-7074

- SERVICE COMPLET DE MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO



Argo
6x6 CONQUEST



EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



Résultats du concours local de « Fleurir le Québec »

C'est dimanche, le 22 septembre dernier que se tenait au centre des loisirs de Saint-François la soirée de clôture du concours local de « Fleurir le Québec ». Lors de cette soirée animée par monsieur Daniel Morin, plus de quatre vingt personnes ont pu voir sur diapositives différents lieux de Saint-François ainsi que les six aménagements primés. Madame Marie-Hélène Blais, agronome et professeure au Centre de formation agricole de Saint-Anselme a effectué le jugement. Elle a profité de cette occasion pour nous faire part de ses commentaires et conseils lors du visionnement des diapositives. Elle a ensuite répondu aux questions du public. Monsieur Daniel Morin nous expliquait les modalités du concours Fleurir le Québec local et national et les changements apportés à notre concours soulignant le fait que nous devons maintenant nous inscrire pour participer. Il énumérait les différents projets réalisés et en cours de réalisation par le comité d'embellissement comme le prix national de l'aménagement public remporté en octobre 2001 pour le Parc de la Morigeau, le projet en cours d'aménagement du site institutionnel en collaboration avec la Société du patrimoine.

Gardez le sourire...

...Mais hâtez-vous!

car il ne vous reste que quelques jours pour en profiter...



**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

259-2447

Par la suite, madame Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC est venue nous expliquer le fonctionnement de la collecte selective. Monsieur Yves Laflamme a ensuite animé le tirage des prix de présence.

Lors de cette soirée, nos généreux commanditaires nous ont permis une fois de plus de remettre au delà de 700\$ en prix de présence en cadeau ou en argent. Le comité tient à les remercier. Leur soutien contribue grandement au succès de cette soirée annuelle. Un léger goûter venait clore cette agréable soirée.

Félicitations à tous nos gagnants et merci à tous pour les efforts fournis à améliorer la qualité des espaces verts de Saint-François. N'oubliez pas qu'il faut maintenant s'inscrire pour participer.

Voici la liste des gagnants dans chacune des catégories.

Catégorie résidence:

- 1er prix, Rolande Gamache et Yves Laflamme
- 2e prix, Diane Gendron et Norbert Morin
- 3e prix, Élizabeth Lapointe

Catégorie ferme, commerce et industrie:

- 1er prix, Ferme Sanipor
- 2e prix, Ferme SL Blais inc.
- 3e prix, Ferme R&R Bonneau

Dans chacune des catégories, les gagnants se méritent des prix en argent: 100\$ pour le 1er prix, 75\$ pour le 2e prix et 50\$ pour le 3e prix.

Félicitations aux gagnants et merci encore aux commanditaires!

S.C.A. de la rivière du sud
Couvre-planchers Ernest Lachance
Philiass Blais & Fils. Jacques Blais
Pharmacien Pierre Martin
Simon Morin dr.
Les encans Boulet inc.
Ferme horticole Lajoie inc.
Garant inc.
Weedman
Boucherie Richard Morin inc.
Emballage L&M inc.
Meubles Morigeau ltée
La caisse populaire Saint-François-de-Montmagny
Les produits métalliques Roy inc.
Fleurs et Jardins Lemieux inc.
Albiny Corriveau, vétérinaire

Pierre Cauffopé,
pour le Comité d'embellissement

Que fait-on avec les matières récupérées?

Lorsque nous déposons des matières à récupérer dans notre bac bleu, nous nous posons parfois la question suivante :

« À quoi pourront bien servir cette bouteille, ce journal et cette boîte de conserve que j'envoie à la récupération? » On retrouve sur le marché une liste de plus en plus longue d'objets produits à partir de matières recyclées. RRRV, mascotte de RecycQuébec, nous présente quelques exemples de ce qui peut être fabriqué à partir des matières que nous récupérons.

À partir du papier fin (papier de bureau) récupéré, on produit :

Du papier à usages domestique et sanitaire tel :

Papier à écrire
Papier à imprimer
Papier hygiénique
Papier mouchoir
Papier essuie-tout
Papier à serviette
Enveloppes postales
Des cartons plats et ondulés



À partir du papier journal récupéré, on produit :

Des contenants en pâte moulée tels que les boîtes à œufs
Des isolants à fruits (emballage)
De la litière pour animaux
Du carton plat pour les produits tels :
Boîtes à chaussures
Boîtes à céréales
Endos de tablettes à écrire
Du papier journal
Des annuaires téléphoniques
Le rembourrage des enveloppes protectrices
Des matériaux de construction tels :
Isolants thermiques de cellulose
Insonorisants
Revêtements muraux
Panneaux de plafond
Revêtement de toiture
Des composantes de stylos

À partir du carton récupéré, on produit :

Des boîtes de carton (carton ondulé)

Du papier kraft

Des matériaux de construction tels :

Revêtements de toiture

Isolants de cellulose

Du compost, le carton servant alors de matière structurante et carbonée

Des composantes de stylo

À partir du verre récupéré, on produit :

Des contenants tels :

Bouteilles

Pots

Verres

Des matériaux isolants de fibre de verre

Des agrégats pour : Les fondations de route

Les blocs de béton

L'asphalte

Des micro-billes en verre pour la peinture réfléchissante ou comme abrasif

À partir du métal récupéré, on produit :

Des pièces de moteur

Des outils

Des boîtes de conserve

Des clous

Des cadres

Du laminé plat pour faire des appareils électroménagers

Des structures d'acier diverses (ex. : poutrelles) :

Pour les ponts

Pour les bâtiments

Pour les automobiles

Ronds à béton (tiges d'armature)

Fil

À partir de l'aluminium récupéré, on produit :

Des canettes

Du papier d'emballage

Des meubles de jardin

Des contenants divers

Des matériaux de construction

Des constituants d'automobile (culasses, jantes, boîtes de vitesse, etc.)

À partir du plastique récupéré, on produit :

Des sacs de magasinage et à rebuts

Des récipients et des couvercles pour produits non alimentaires

Des meubles de jardin

Des jouets

Des boîtes à fleurs

Du mobilier urbain

Des clôtures

Des tuyaux de drainage, d'irrigation, d'égouts domestiques, etc.

Des fibres de polyester pour la fabrication de poils de pinceaux, de chandails, de rembourrage pour les sacs de couchage ainsi que des doublures pour les manteaux et les vestes

Des pièces d'automobiles (pare-chocs, batterie, etc.)

Des épingles à linge

De la corde

Des peignes

Des cintres

Des composantes de stylo

Des embouts de rouleaux de papier pour les papeteries

Des piquets variés

Des bases de panneaux de signalisation routière et des cônes de voirie

Des matériaux de construction (planches, madriers, poutres, panneaux isolants, etc.)

Des constituants d'appareils électroménagers

Des cassettes audio et vidéo

Des manches d'objets divers (ciseaux, brosses à cheveux, grattoirs à neige d'automobile, etc.)

Des moquettes et des renforts de moquettes

Des coques de bateaux

Des rideaux de douche

Des tampons à récurer

Des tuiles à plancher

Des granules d'emballage

Des palettes d'expédition

Des géotextiles

Des toiles agricoles

De l'équipement de bureau

Des cages pour animaux

Des baignoires

Des bacs de récupération et des composants domestiques

Cercle de fermières

La réunion du mois d'octobre se tiendra le mercredi 9 octobre 2002 à 19 h 45 au local habituel.

Le programme du mois sera le suivant :

Présentation des comités
Invité en rapport avec un comité
Travaux au choix
Dégustation :
confiture ou marinade au choix.

À noter qu'il reste encore quelques places pour le cours de tissage qui se tiendra les mardis soir à partir du 15 octobre à un coût très abordable. Il y aura aussi un atelier de lavette de vaisselle en octobre. Date à déterminer.

En espérant vous rencontrer en grand nombre.

N.B. veuillez prendre note que notre bazar-bouffe aura lieu le dimanche 17 novembre de 9 h à 15 h. Les personnes qui veulent louer des tables peuvent communiquer avec Rose-Anne Laliberté au 259-7524, ou Mireille Fournier au 259-7526.



La recette des Fermières

Betteraves marinées

4 tasses de betteraves non cuites râpées
2 tasses de sucre
2 c. à table de beurre
1 tasse de vinaigre
1 c. à thé d'épices à marinade
(dans un petit sac)
Cuire 10 à 15 minutes
Épaissir avec 2 c. à table de
fécule de maïs délayée dans un peu d'eau.



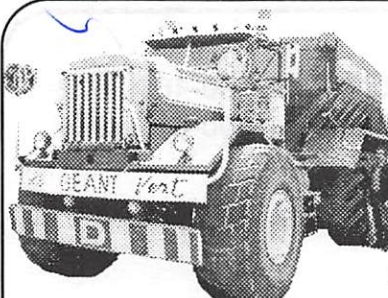
Réouverture du pont sur la montée de la Rivière du Sud

Le 20 septembre 2002, le ministère des Transports émettait le communiqué suivant concernant l'objet cité en rubrique:

Suite à la réalisation des travaux de consolidation du pilier du côté sud du pont et suite à une inspection générale réalisée mercredi le 18 septembre 2002, en compagnie de monsieur Claude Morin, contremaître, le ministère confirme que le pont est de nouveau en mesure de supporter les charges routières et qu'il peut être réouvert à la circulation routière.

Le ministère des Transports et la municipalité s'excusent auprès des utilisateurs du pont pour le délai de réparation qui a pu sembler long pour certains. Par contre, il ne fallait prendre aucun risque et sa réouverture ne pouvait se faire en toute quiétude sans une inspection plus approfondie.

Merci de votre compréhension
Yves Laflamme, sec.-très.



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

418-243-3408

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Ultramar

Avis public d'élection

Scrutin du 2002-11-03

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud par Yves Laflamme, président d'élection, que

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures: poste de maire, siège no 2, siège no 3 et siège no 4

Toute déclaration de candidature à l'un ou à l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants:

jours: lundi au vendredi

heures: 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30

dates: du 2002-09-20 au 2002-10-11

À noter: le vendredi 2002-10-11 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 (de façon continue).

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 2002-11-03 de

9 h à 19 h et un vote par anticipation sera tenu le 2002-10-27 de 12 h à 20 h

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection: Linda Guimont

Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants: 534, ch. St-François Ouest, Saint-François (Québec) G0R 3A0, (418) 259-7228

Donné à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le 2002-09-18, Yves Laflamme président d'élection.

Virus du Nil occidental

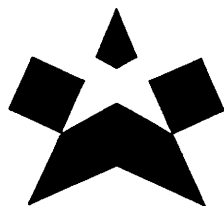
Comme l'an dernier, d'importantes activités de surveillance sont mises en place en vue de détecter la présence du virus du Nil occidental sur notre territoire. L'un des meilleurs indicateurs de l'apparition du virus dans une région est la présence anormale d'oiseaux morts, notamment ceux de la famille des corvidés : corneille d'Amérique, grand corbeau, geai bleu et mésange du Canada appelée aussi geai du Canada. Le public est invité à signaler la présence d'oiseaux morts en communiquant avec SOS Braconnage au 1-800-463-2191. C'était une chronique de Communication-Québec 1-800-363-1363.

Vente et adm.: **418-259-7721**

Fax: **418-259-7725**

Québec: **1-800-463-7022**

Ontario et Maritimes: **1-800-463-7050**



MORIGEAU • LÉPINE

**25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0**

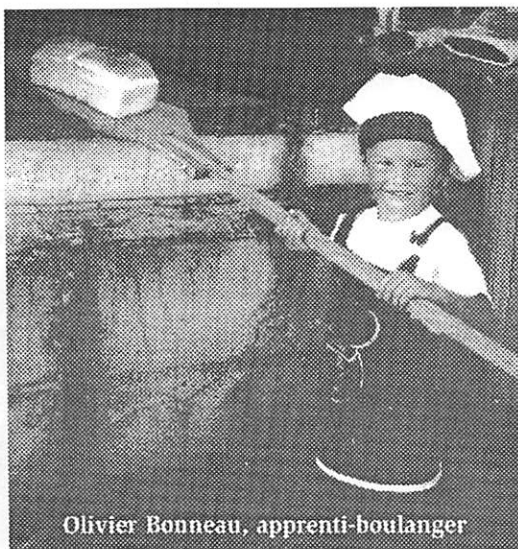
La Fournée

Après plusieurs années d'absence, le four à pains s'est remis en marche pendant la fin de semaine de la Fête du travail.

Les résultats furent excellents et nous nous proposons de reprendre cette activité l'an prochain soit à la Saint-Jean-Baptiste ou à la Confédération. Cette année, nous remettons aux Loisirs \$722,00 qui serviront à l'achat de tables.

Merci à Rolande, Mariette, Rosaire pour leur grande collaboration ainsi qu'à toutes les personnes qui sont venues nous encourager.

Le Chef Yves



Olivier Bonneau, apprenti-boulangier

ENTRETIEN MÉNAGER

D

PAQUET

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
- INDUSTRIEL

LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DÉCAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC...

350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUÉBEC) G8R 3A0
TEL: (418) 259-2559 FAX: (418) 259-2342

Vous êtes parents et vos revenus de travail sont peu élevés?

AIDE AUX PARENTS POUR LEURS REVENUS DE TRAVAIL (APPORT)

LE PROGRAMME APPORT PEUT VOUS OFFRIR :

- une aide financière mensuelle
- une aide pour frais de garde de 3 \$ par jour (garderie à 5 \$)
- des versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde

SI LE TOTAL DE VOS REVENUS BRUTS ANNUELS EST INFÉRIEUR À :

21 820 \$ pour une famille biparentale ou
15 330 \$ pour une famille monoparentale

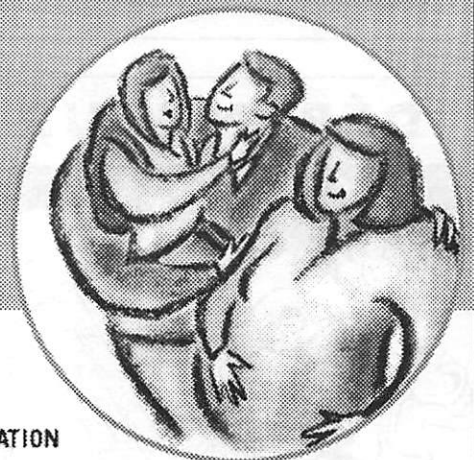
POUR PLUS D'INFORMATION

Communiquez avec le Bureau **APPORT** de la Chaudière-Appalaches

Téléphone : 835-6007

Sans frais : 1 800 463-6790

Internet : www.mess.gouv.qc.ca



Emploi
et Solidarité sociale
Québec



Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.

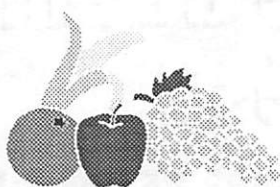


Denise Prévost
souscriptrice

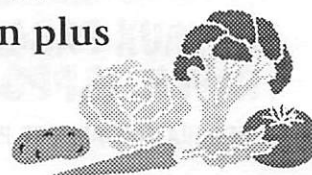
AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.



« Oh oui on en a
des légumes
et des fruits ...
et de plus en plus
de choix! »



Amis chasseurs...

vous trouverez chez nous
le petit réchauffant...
pour célébrer après la partie de chasse...

Agent autorisé
de la **SAQ**

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi: 6h30 à 23h
Samedi: 7h30 à 23h
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Les travaux d'aménagement sur le site institutionnel



Plusieurs ont remarqué que des travaux d'aménagement étaient en cours sur les terrains du couvent et de la fabrique, qu'on appelle aussi le site institutionnel. Il s'agit en fait des travaux dont il est question dans l'Écho du mois de septembre dernier. On y fait mention de trois importantes subventions accordées pour un projet dont j'aimerais vous parler davantage.

En 1999, le conseil municipal a adhéré au programme Villes, villages d'art et de patrimoine (VVAP) du gouvernement du Québec. Grâce à ce programme, nous pouvons profiter des services d'une personne-ressource à la MRC, attitrée aux questions du patrimoine, en l'occurrence monsieur Alain Franck.

Afin de profiter au maximum de ce programme, le conseil municipal a demandé à la Société de Conservation du Patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud d'en assurer le suivi. À son tour, la Société a demandé la collaboration du comité d'embellissement. Dès le début, le groupe de travail a identifié le site institutionnel comme étant l'élément le plus important de notre patrimoine. Il a également observé que le site avait besoin d'améliorations (égouttement,

asphalte, mur de soutènement) et que plusieurs visiteurs réclamaient des informations à son sujet. Il a alors souhaité le remettre en valeur et le faire connaître. Ce choix s'est avéré judicieux puisque le site a été retenu comme l'emblème patrimonial de la MRC quelques mois plus tard.

Après avoir consulté messieurs Alain Franck et Daniel Racine de la MRC, en plus des professionnels de l'aménagement et ceux du ministère de la Culture et des Communications, le groupe de travail a proposé au conseil municipal un plan d'aménagement que ce dernier a accepté. En gros, ce plan fait renaître le trottoir qui reliait autrefois le couvent à l'église. Il donnera un effet d'ensemble au site en plus de faciliter les déplacements des marcheurs.

Le conseil est d'avis que cette mise en valeur fait suite à tous les efforts investis depuis plus de 200 ans par les gens de Saint-François pour conserver ce qu'ils considèrent comme le cœur de leur municipalité. L'étape charnière ayant été sa reconnaissance comme Site historique classé par le ministère des Affaires culturelles en 1988.

Avant d'accepter ce projet, le conseil avait pris connaissance des coûts qu'il engendrerait. Il a donc décidé que les travaux seraient réalisés au fur à mesure que les moyens le permettraient. Mais afin de démarrer les travaux le plus rapidement possible, le conseil a demandé une subvention au gouvernement du Canada dans le cadre de son programme de projets du Millénaire.

En combinant le projet du site institutionnel à celui du panneau d'interprétation prévu pour le parc de la Moriveau, la municipalité a pu démontrer qu'elle avait déjà fait un effort notable en créant ce parc. Grâce à cet effort et à celui des professionnels, de la caisse populaire et des industriels de Saint-François qui ont accepté de verser 8 300 \$ au total pour le projet du site institutionnel, 18 133 \$ supplémentaires ont été accordés dans le cadre du programme des projets du Millénaire.

De fil en aiguille et de contacts en contacts, plusieurs autres subventions se sont ajoutées. Je vous

les énumère toutes, de la plus ancienne à la plus récente :

Hydro-Québec, 100 % des coûts d'enfouissement des fils électriques	50 500 \$
Télu, environ 25 % des coûts d'enfouissement des fils du téléphone	3 400 \$
Vidéotron, environ 25 % des coûts d'enfouissement des fils du câble	2 300 \$
M. des Richesses naturelles du Québec, 71,4 % des coûts des branchements électriques	32 200 \$
M. de la Culture et des Communications du Québec	28 000 \$
M. Affaires municipales et de la Métropole du Québec, 50 % des coûts d'aménagement	75 000 \$

Au total, et sans compter le travail bénévole, c'est près de 220 000 \$ qui ont été accordés pour le projet.

Il n'en fallait pas moins pour décider le conseil municipal d'aller de l'avant pour sa réalisation afin de le terminer avant la fin de l'année 2003.

L'appui financier que la municipalité a reçu démontre sans équivoque la qualité de notre projet. En y ajoutant les importants travaux d'amélioration réalisés récemment par le conseil de fabrique, nous rendons un vibrant hommage aux générations qui nous ont précédés et un témoignage à celles qui nous suivront.

Je termine en soulignant que tous les membres du conseil municipal remercient les résidents et les usagers qui font preuve d'une très grande patience pendant les travaux. Ils remercient également tous ceux et celles qui ont permis que ce projet se réalise à des coûts avantageux, et dont vous serez informés.

Norbert Morin, maire

Environ 230 000 personnes au Québec bénéficieront d'une augmentation du salaire minimum à compter du 1^{er} octobre de cette année... et d'une augmentation additionnelle le 1^{er} février prochain.

Le salaire minimum augmente

UN RAPPEL IMPORTANT...

L'employeur est tenu de verser le salaire de ses employés à intervalles réguliers ne dépassant pas 16 jours et doit leur remettre un bulletin de paie qui permet de vérifier le calcul du salaire.

LES TAUX DU SALAIRE MINIMUM

	À compter du 1 ^{er} octobre 2002	À compter du 1 ^{er} février 2003
Taux général	7,20 \$ l'heure	7,30 \$ l'heure
Salariés au pourboire	6,45 \$ l'heure	6,55 \$ l'heure
Domestiques résidant chez leur employeur	288 \$ par semaine	292 \$ par semaine

DES QUESTIONS?

Communiquez sans frais avec la Commission des normes du travail.

De Montréal : (514) 873-7061

D'ailleurs au Québec : 1 800 265-1414

www.cnt.gouv.qc.ca

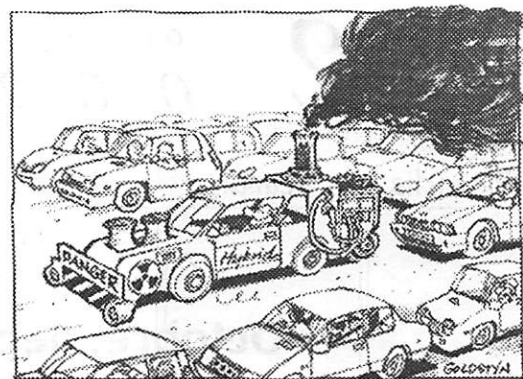
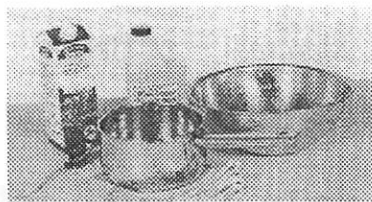
Commission
des normes
du travail

Québec

LES DÉBROUILLARDS

Il te faut :

- 1 litre de lait 3,25 %
- 45 ml de vinaigre blanc (4 c. à table)
- 30 ml d'eau froide (2 c. à table)
- un linge à vaisselle (propre !)
- un bol à mélanger
- un chaudron



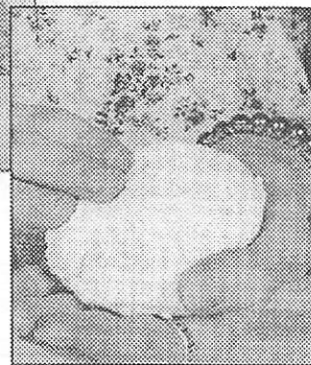
VOTRE HYBRIDE (CHARBON-NUCLÉAIRE)

Le «cheddabrouillard», un fromage scientifique !

Voici une expérience culinaire qui sort de l'ordinaire.

1. Fait chauffer 1 litre de lait. Brasse et amène-le à ébullition. Attention: réduis le feu dès que ça bout, puis fais mijoter.
2. Ajoute le vinaigre et l'eau. Laisse mijoter jusqu'à ce que le liquide se sépare du solide (environ 5 minutes).
3. Retire du feu et verse ce mélange sur le linge à vaisselle déposé dans le bol.
4. Égoutte et vide l'eau dans l'évier
5. Rince le mélange à l'eau froide à deux reprises et égoutte chaque fois.
6. Laisse égoutter une demi-heure puis recouvre le fromage avec le linge.
7. Pétris le fromage de façon à former une galette. Enveloppe cette galette dans le linge et des essuie-tout. Puis, dépose-y un objet lourd de façon à ce que la galette soit écrasée. Attends quelques heures.

Ça y est, ton fromage est prêt à déguster ! Pour plus de saveur, ajoutes-y des fines herbes.



C'est quoi le truc ?

Le lait est constitué d'eau, de sucres, de lactose, de caséine et de sels minéraux. À l'air ambiant, le lait s'acidifie. Cela est dû à la présence de levures (des champignons microscopiques). Ces champignons se nourrissent du lactose et font précipiter la caséine : c'est la coagulation. La masse granuleuse contenant cette caséine s'appelle le caillé et le liquide qui se sépare est appelé le petit-lait.

Tout comme les levures, l'ajout de vinaigre a fait précipiter la caséine et coaguler le lait. Cette solution acide a dégradé la caséine et a favorisé la formation du caillé.

Grenouille.com



Moi je zoo

Caroline, Zira et Mumba, les gorilles du zoo de Granby ainsi que les éléphants, Sarah et toutoun, sont en vedette sur le web du zoo.
<http://www.zoogranby.ca/>

Disney

Des jeux, des BD, des nouvelles histoires, tout en Flash, sur le site de Disney. Attention! Les pages mettent parfois du temps à apparaître.
<http://www.disney.fr/>

Fais ta BD

Participe à la création d'une BD en ligne en envoyant des suggestions de bulles. Il faut cependant faire partie du Club des Moussaillons (inscription gratuite).
<http://www.lescale.net/bdsemain.htm>

Club Spirou

Embarque sur la navette Club Spirou et retrouve les héros des bandes-dessinées et les trois jeux interactifs du mois. Ton ordinateur doit être équipé du Plug-In : Shock Wave (téléchargement gratuit).
<http://www.kidcomics.com/clubspirou/>

Abysses

Plonge dans les abysses...
<http://www.pbs.org/wgbh/nova/abyss/>
Découvre les fonds marins grâce au Nautilie, à Cyana et au Victor 6000.
<http://www.ifremer.fr/poseng/>



Texte : Johanne David

Merci à la débrouillarde Karine Sicot

Photographe : Laurence Labat

Illustration : Jacques Goldstyn

Explorez la tombe de Toutankhamon

Faites une visite virtuelle de la tombe du roi-égyptien. Voyez si vous pouvez trouver l'entrée de la tombe ou si vous pouvez distinguer la momie de Toutankhamon sous les couches superposées du sarcophage royal.
<http://www.civilisations.ca/civil/egypt/egqtrvif.html#vrml>

• Égypte éternelle

Une visite virtuelle au cœur de l'Égypte des Pharaons.
<http://www.egypteeternelle.net>

• Égyptologie

Tout sur l'Égypte!
<http://www.egyptologie.com/>



2

OCTOBRE

0 0 2

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5 
Octobre, début de la collecte sélective						
6	7 Réunion du Conseil	8 Déjeuner-causerie	9 Réunion des Fermières Café-rencontre	10 	11 Tombée du journal	12
13	14 FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCES	15	16	17	18	19
20	21	22  Réunion du Comité d'embellissement	23	24	25	26 
27	28	29	30	31 Halloween! 		
						
 <i>Fleuriste</i> Demontmagny Inc. Monique Gaudreau, propriétaire 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8 NOUVELLE ADRESSE → * FLEURISTE * BOUTIQUE DÉCORATION * SERRES ET CULTURE-JARDIN 248-0117 / 1-800-463-0117						



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 26 août 2002 et tenue à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

1ER SUJET

COLLECTE SÉLECTIVE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2002

Monsieur Richard Leblanc a annoncé par voie écrite qu'il mettait fin à la collecte et au transport des déchets le 30 août 2002. Monsieur Leblanc s'est trouvé un emploi. Donc, la municipalité est confrontée à l'obligation de trouver un cueilleur et un transporteur pour le mois de septembre.

Le secrétaire a rappelé à la population par voie de circulaires que la collecte des matières résiduelles recyclables et non-recyclables débiterait le 1er octobre prochain. Donc, celui qui sera retenu pour faire le travail pendant le mois de septembre 2002 devra faire exactement comme M. Richard Leblanc faisait, c'est-à-dire que les bacs ne seront pas utilisés pendant ce mois-là.

Devant l'urgence de la situation, le secrétaire a contacté l'entrepreneur " Les Concassés du Cap inc. " à savoir s'ils étaient disposés et disponibles à offrir le service pour le mois de septembre 2002. Voici la proposition qui a été faite par " Les Concassés du Cap inc. " et qui a été présentée au Conseil municipal.

Les Concassés du Cap inc. sont prêts à effectuer le service de collecte et de transport des vidanges pour le mois de septembre 2002 pour un montant de 3 460\$ taxes en sus.

Résolution No 162-2002

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été avisée par l'entrepreneur Richard Leblanc qu'il mettait fin à la cueillette et au transport des vidanges le 30 août 2002;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de demandes de soumissions pour la collecte sélective des matières résiduelles recyclables et non-recyclables et que le délai est définitivement trop court pour le soumissionnaire retenu pour assurer le service en début septembre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de trouver une solution alternative acceptable pour les deux parties en présence et surtout qui ne pénalisera pas les contribuables;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean,

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate l'entrepreneur " Les Concassés du Cap inc. " pour effectuer, sur tout le territoire de la municipalité, la collecte et le transport des vidanges pour le mois de septembre 2002 (semaine du 2 septembre, semaine du 9 septembre, semaine du 16 septembre et semaine du 23 septembre;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer la somme de trois mille quatre cent soixante dollars (3 460\$) taxes en sus, à l'entrepreneur " Les Concassés du Cap inc. " pour le service fourni durant le laps de temps défini ci-haut.

QUE l'entrepreneur mandaté " Les Concassés du Cap inc. " qui jouit déjà d'une très bonne expertise dans le domaine, offre un service de qualité aux contribuables de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

2E SUJET

PONT SUR LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE DU SUD (ROUTE RIVARD)

Suite à une inspection du pont effectuée le 14 août 2002 par le ministère des Transports, il a été constaté que le pilier sud du pont se vidait et qu'il mettait en péril la stabilité de l'ouvrage. Par conséquent, pour des raisons de sécurité, le pont a été fermé immédiatement à toute circulation jusqu'à ce que des travaux de stabilisation temporaire aient été exécutés. Le ministère des Transports a préparé des plans et devis et ceux-ci ont été envoyés à la municipalité.

La municipalité s'est empressée de demander des soumissions sur invitation afin de pouvoir réaliser ces travaux de stabilisation le plus rapidement possible et ainsi ouvrir la route de la Montée de la Rivière du Sud.

Les soumissionnaires qui ont été invités sont:	Taxes incluses
1. Martin Mercier inc., Montmagny	\$41 293,97
2. Les Constructions Montmagny inc.	\$24 672,86
3. Constructions P.P. Gagnon, Rivière-du-Loup	\$25 667,76
4. Artère Construction inc., Québec	\$20 704,50

Le secrétaire rappelle au Conseil municipal que ces travaux de stabilisation sont temporaires. Cela signifie que des travaux plus importants vont être absolument nécessaires et dans un avenir très rapproché.

Résolution No 163-2002

CONSIDÉRANT QUE le pont de la Montée de la Rivière-du-Sud est une voie de circulation importante dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la stabilisation du pont est mise en péril car il y a un pilier du côté sud qui s'affaïble;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités ont tous reçu les mêmes plans et devis;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par M. Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de Artère Construction inc. au montant de vingt mille sept cent quatre dollars et cinquante sous (20 704,50\$) taxes incluses pour effectuer les travaux de stabilité sur le pilier sud du pont de la Montée de la Rivière du Sud selon les plans et devis;

QUE la compagnie Artère Construction inc. réalise les travaux dans les meilleurs délais afin que la voie de circulation soit réouverte le plus rapidement possible. Les travaux du pont, une fois terminés, devront recevoir une attestation de conformité par un ingénieur. C'est une exigence du ministère des Transports.

Résolution No 164-2002

CONSIDÉRANT QU'un pilier du côté sud du pont de la Montée de la Rivière du Sud a besoin d'une réparation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par l'entrepreneur retenu en l'occurrence " Artère Construction inc. " doivent recevoir une attestation de conformité en provenance d'un ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme,

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate la firme " NORAM " pour s'assurer que les travaux effectués sur le pilier sud du pont de la Montée de la Rivière du Sud l'ont été selon les plans et devis;

QUE NORAM, une fois les travaux terminés, émette une attestation de conformité comme quoi le tout a été fait selon les règles de l'art et que ledit pont peut être réouvert à la circulation en toute sécurité.

Les travaux de réfection du pont vont coûter 20 704,50\$ à la municipalité. De plus, il va y avoir des coûts d'honoraires professionnels à ajouter à cela. Hors, ces argents n'ont pas été budgétés. Aussi, la municipalité s'adresse au ministère des Transports pour obtenir une aide financière.

Résolution No 165-2002

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été avisée le 15 août dernier par M. Michel Rodrigue, ing. au ministère des Transports direction Chaudière-Appalaches que le pont 5103 sur la Montée de la Rivière du Sud devait être fermé car l'état du pilier sud mettait en péril la stabilité de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE le pont sur la Montée de la Rivière du Sud représente une voie de circulation importante dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a transmis les plans et devis concernant la réfection du pont, à la municipalité, dans le but que celle-ci demande des soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a agi dans les meilleurs délais et que les soumissions ont été demandées auprès de 4 entrepreneurs qui ont de l'expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la compagnie " Artère Construction inc. " pour réaliser les travaux sur le pilier sud du pont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'avait pas budgété cette somme de 20 704,50\$ taxes incluses et non plus les honoraires professionnels d'un ingénieur qui doit attester la conformité des travaux une fois ceux-ci terminés;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean,

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au ministère des Transports de l'aider financièrement à supporter ces coûts totalement imprévus au budget.

Résolution No 166-2002

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par M. Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE la séance soit terminée.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Sec.-très.

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le mardi 3 septembre 2002, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2002

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 août 2002 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 août 2002 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires	34,51
Thibault Pontiac, Buick, Cadillac, pièces camion GMC	145,39
Corporation touristique Berthier-sur-Mer, commandite	50,00
École La Francolière, contribution brigade scolaire	350,00
Daniel Corriveau, remb. de bacs	64,00
Telus Québec, Service bureau, garage, Internet	404,60
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires (pont)	50,47
Financière Banque Nationale, intérêts emprunt Règ. 117	6 366,40
ADMQ Zone Beauce-Côte-Sud, colloque 11 et 12 sept.	65,00
Fondation du Domaine Joly-de-Lotbinière, fête régionale Fleurir le Québec	80,00
MRC de Montmagny, 3e versement quote-part	22 592,33
Remb. activités loisirs	300,00
Claude Morin, remb. frais déplacement	97,80
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement	97,50
Soc. canadienne des Postes, envoi circulaires	50,04

Soc. Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho + circulaires vidanges et fête des moissons	166,88
Gestarisques, préparation cahier des charges (ass. générales)	862,69
Soc. canadienne des Postes, envoi journal l'Écho (extérieur)	20,70
Soc. canadienne des Postes, envoi circulaires	50,45
Ministre Revenu du Québec, remise d'août 2002	5 141,36
Revenu Canada, remise d'août 2002	3 132,86
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges août	1 004,49
Richard Leblanc, enlèvement vidanges août 2002	2 670,77
Gaston Garant, chloration août 2002	135,00
La Fabrique, loyer septembre 2002	166,67
CARRA, remise d'août 2002	258,70
Blocs de béton Montmagny, 5 verges de béton	845,43
Bordures Polycor inc., bordure en granite Site institutionnel	10 593,62
Breton Métal ltée, fer	98,01
Bureautique Côte Sud, cendrier mural M. Paroisse, papeterie, contrat service photocopieur Canon, contrat service télécopieur	662,05
Claude Morin, remb. frais déplacement	102,30
Construction B.M.L., asphalte recyclée (ch. Aqueduc)	5 157,36
Dépanneur Ultra, essence T.P.	72,01
Desjardins Sécurité Financière, ass. collective sept.	1 817,38
Distribution A.B.R., dégraisseur	172,54
Épicerie Morigeau, essence service incendie, fournitures	107,60
Fédération Québécoise des Municipalités, envoi Dicom	9,07
Fortin Sécurité Médic, 2 dossards	57,39
Gaston Garant, remb. frais déplacement	167,10
Hydro-Québec, bi-énergie M. Paroisse	43,51
Imprimerie CCL, chèques déboursés	346,81
ITT Flygt, pièces aqueduc	147,26
Jocelyne Noël, entretien bureau	95,00
John Meunier, chlore libre et total	140,99
La Coopérative Journal l'Oie Blanche, avis public (transport et collecte des matières résiduelles)	86,96
Laboratoire Environnement LCQ, analyse physico-chimique, analyses eaux usées	1 931,27
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	72,88
Les Alarmes Clément Pelletier, détecteur chaleur	86,27
Les Automobiles Chabot, pièces camion Mack	51,48
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	113,10
Les Éditions Mabec inc., commande calendrier	27,95
Les Produits ind. Jean-Paul Côté, chlore	1 588,97
Martin Mercier, location compacteur Vibro Plus	301,95
MicroPlus Côte-Sud, achat imprimante Laser 4100 + poudre	2 599,44
MRC de Montmagny, 2e versement entente inspecteur, étiquettes	5 781,10
Pagenet, location téléavertisseur	314,19
Pièces d'auto GGM, pièce rouleau Bomag	5,06
Pneus André Ouellet 2000 inc., crevaison	17,25
Scaphandre Autonome, plein d'air	57,51
Signotech, panneaux signalisation + support	381,95

Unibéton, béton et blocs de béton Site institutionnel

544,40

.... TOTAL:

78 955,77

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 3 NOVEMBRE PROCHAIN (À TITRE INFORMATIF)

Dimanche le 3 novembre prochain auront lieu des élections municipales à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fonctionne par voie de rotation. Cela signifie qu'à tous les deux ans, il y a une élection. Voici un exemple concret: en 2000, il y a eu élection pour trois (3) postes de conseillers; cette fois-ci en 2002, il y a possibilité d'avoir une élection à la mairie et aux trois (3) autres postes de conseillers.

Ce sera la dernière élection par rotation car le Gouvernement a décrété qu'en 2004, il n'y en aurait pas. C'est à partir de 2005 que toutes les municipalités du Québec devront aller en élection à tous les quatre (4) ans.

Pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, voici les postes qui viennent à échéance:

-Mairie:	poste occupé par monsieur Norbert Morin
-Conseiller Siège No 2:	poste vacant
-Conseiller Siège No 3:	poste occupé par madame Mariette Pelletier
-Conseiller Siège No 4:	poste occupé par monsieur Auguste Boulet

Toujours à titre informatif, le premier jour pour produire une déclaration de candidature est le 20 septembre et le dernier jour pour en produire une est le 11 octobre 2002. De toute façon, il y aura des avis publics qui rappelleront les étapes de tout le processus électoral.

SITE INSTITUTIONNEL (BORDURES DE GRANIT)

Les bordures de granit ont été commandées chez "Bordures Polycor inc." Voici le détail de la commande:

210 mètres linéaires de bordure droite à \$29,00/m.l.	6 090,00
23.93 mètres linéaires de bordure courbe à rayon < 2 999 mm à \$60,30/m.l.	1 442,98
13.82 mètres linéaires de bordure courbe à rayon > 3 000 mm à \$48,15/m.l.	665,43
1.5 mètres linéaires de transition droite à \$56,20/m.l.	84,30
2 mètres linéaires de bordure droite arasée à 25,95/m.l.	51,90
TOTAL:	\$8 334,61

Le délai de livraison est de 2 semaines et le coût du transport est de 250,00\$ le voyage. Le déchargement du camion doit être fait par la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées à Laval Construction et à Jean Leclerc Excavation inc. pour les matériaux en granit et pour l'installation et que les prix se sont avérés trop élevés en fonction du budget disponible ± 18 590,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé, de concert avec les employés municipaux, de faire l'installation des bordures en granit en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont l'expertise requise pour installer des bordures en granit et à un prix moindre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
 APPUYÉ par madame Mariette Pelletier
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 est d'accord pour acheter les matériaux en granit chez "Bordures Polycor inc.";
 QUE le fournisseur, à moins d'avis contraire du maître d'œuvre, s'en tienne à
 la commande qui va être placée par la municipalité et qui est énumérée ci-haut;
 QUE le délai de livraison de deux (2) semaines annoncé, soit respecté par le fournisseur.

SITE INSTITUTIONNEL (LUMINAIRES)

Il y a cinq (5) luminaires prévus pour éclairer l'ensemble du Site institutionnel, c'est-à-dire de la Maison de la paroisse jusque devant le presbytère actuel. Évidemment, ces luminaires de type ancestral vont remplacer les luminaires de rue actuels.

Des soumissions sur invitation ont été demandées et voici le résultat. Il est important de signaler que les soumissionnaires invités avaient le même devis.

1. Éclairage Raymond	\$10 355,50	taxes en sus
2. Wesco Québec	\$11 456,25	taxes en sus
3. Guillevin Québec	\$10 779,00	taxes en sus

C'est "Éclairage Raymond" qui est le plus bas. Il en est de même pour les projecteurs prévus sur les enseignes.

	(2) Projecteurs	Lampes	
1. Éclairage Raymond	458,00	+	36,20 = \$494,20
2. Wesco Québec	490,0	+	62,50 = \$552,50
3. Guillevin Québec	450,00	+	52,20 = \$502,20

Si la municipalité ne veut pas que les résidents du Site soient plongés dans l'obscurité, il serait important de commander immédiatement les luminaires car le délai de livraison est de 8 à 10 semaines.

La somme prévue au budget (12 550,00\$) pour les luminaires et les projecteurs pour l'enseigne est respectée.

CONSIDÉRANT QUE sur le plan d'aménagement du Site, il y a cinq (5) luminaires de type ancestral qui sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE ces luminaires vont remplacer les luminaires de rue au sodium déjà en place et qui n'auront plus leur place une fois la phase des travaux d'enfouissement des fils terminée;

CONSIDÉRANT QUE les journées raccourcissent de plus en plus et que le soir tombe plus tôt, il serait prévoyant de s'assurer que les résidents du Site puissent bénéficier d'un éclairage et la façon d'y remédier est de commander immédiatement les luminaires car le délai de livraison est de 8 à 10 semaines;

CONSIDÉRANT QUE des soumissionnaires ont été invités à présenter leurs offres en fonction du devis qu'il leur avait été présenté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de "Éclairage Raymond" pour les cinq (5) luminaires de type ancestral au montant de dix mille trois cent cinquante-cinq dollars et cinquante sous (10 355,50\$) taxes en sus;

QU'également la soumission du fournisseur "Éclairage Raymond" soit retenue pour les deux projecteurs et les lampes qui vont servir à illuminer les panneaux au montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt sous (494,20\$) taxes en sus.

SITE INSTITUTIONNEL (MUR DE SOUTÈNEMENT)

Le mur de soutènement à partir du Pavillon Pierre-Laurent Bédard jusqu'à la côte de la Maison de la paroisse a besoin d'être réparé. La tête du mur est toute ébréchée, le mur lui-même est fissuré à maints endroits; il va avoir besoin d'un crépi.

Des soumissions sur invitation ont été demandées aux entrepreneurs suivants:

- Denys Bernier
- Jacques Leclerc excavation
- Construction Montmagny inc.
- Construction ABA

La municipalité a dégagé la façade du mur de soutènement afin que les entrepreneurs puissent bien voir les travaux de correction à réaliser. Évidemment, ces derniers étaient libres de venir sur les lieux ou pas.

Voici le résultat des soumissions:

- 1) Denys Bernier (ne soumissionne pas, trop occupé)
- 2) Jacques Leclerc excavation (pas de réponse)
- 3) Construction Montmagny inc. (6 500,00\$ plus taxes)
- 4) Construction ABA (ne soumissionne pas)

CONSIDÉRANT QUE le mur de soutènement entre la montée pour avoir accès à la Maison de la paroisse et le Pavillon Pierre-Laurent Bédard a besoin d'être réparé parce qu'il est réellement abîmé;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs contactés ont tous reçu les mêmes renseignements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de "Les Constructions Montmagny inc." pour effectuer les travaux de réparation du mur de soutènement pour un montant de l'ordre de six mille cinq cent dollars (6 500,00\$) taxes en sus;

QUE l'entrepreneur retenu s'en tienne à la soumission-contrat qu'il a présentée le 18 août 2002. Dans cette soumission apparaît la description des travaux;

QUE les travaux de réfection du mur de soutènement commencent le plus tôt possible.

SITE INSTITUTIONNEL (COMPTE RENDU)

- Le drainage des lieux est complété.
- L'enfouissement des fils est presque terminé. Il ne reste que la partie de Vidéotron.
- Les bases pour les luminaires, pour l'enseigne et les panneaux d'interprétation sont faites.
- Le mur de soutènement est dégagé. Donc, les travaux de réfection vont pouvoir débiter très bientôt.
- La bordure de ciment en avant du mur de soutènement a été enlevée.
- Une partie de la clôture a été enlevée pour faciliter le travail.
- L'installation des bordures de granit va bon train.
- La fondation du trottoir est faite.

SYSTÈME D'ALARME (À TITRE INFORMATIF)

À la séance du 5 août dernier, la municipalité avait retenu les services de "Les Alarmes Clément Pelletier inc." pour doter les édifices municipaux de systèmes d'alarme contre le vol

et contre le feu pour satisfaire aux exigences de l'assureur de la municipalité.

"Les Alarmes Clément Pelletier inc." avise la municipalité que les travaux commenceront au plus tard le 2 octobre 2002.

PONT SUR LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE DU SUD (ROUTE RIVARD)

Suite à une inspection du pont effectuée le 14 août 2002 par le ministère des Transports, il a été constaté que le pilier sud du pont se vidait et qu'il mettait en péril la stabilité de l'ouvrage.

Par conséquent, pour des raisons de sécurité, le pont a été fermé immédiatement à toute circulation jusqu'à ce que des travaux de stabilisation temporaire aient été exécutés.

Le ministère des Transports a préparé des plans et devis et ceux-ci ont été envoyés à la municipalité.

Comme le pont de la Montée de la Rivière du Sud représente une voie de circulation importante, des soumissions sur invitation ont été demandées immédiatement auprès d'entrepreneurs bénéficiant de l'expertise requise et ce, en dehors du cadre d'une réunion du conseil car cela aurait retardé de beaucoup la mise en œuvre du chantier et par ricochet l'ouverture du pont. Le Conseil voulant à tout prix minimiser l'impact de cette fermeture, a demandé des soumissions sur invitation et a arrêté son choix sur "Artère Construction inc." De plus, il a mandaté la firme Noram pour faire la surveillance des travaux et émettre à la fin de ceux-ci une attestation de conformité.

Également, le Conseil municipal a mandaté le secrétaire pour adresser au ministère des Transports, par voie de résolution, une demande de subvention pour l'aider à payer cette dépense qui n'avait pas du tout été prévue au budget 2002.

Donc, ces résolutions-ci ont déjà été passées à la séance du 26 août dernier étant donné l'urgence de la situation. Elles vont apparaître dans un procès-verbal.

Il ne resterait pour clore ce point qu'à passer une résolution à l'effet que le secrétaire-trésorier avait été autorisé par le Conseil municipal à agir ainsi.

ATTENDU QU'il y avait urgence dans le dossier de la fermeture du pont situé sur la Montée de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE la municipalité voulait faire en sorte que cette voie de circulation soit réouverte le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE la municipalité a posé des gestes concrets en retenant les services d'un entrepreneur pour réparer le pont, en nommant la firme d'ingénieurs Noram pour surveiller les travaux et émettre une attestation de conformité, en demandant une subvention au ministère des Transports pour l'aider à défrayer ces coûts imprévus et non budgétés;

ATTENDU QUE ces actions ont été posées avant la tenue de la séance régulière du 3 septembre 2002;

ATTENDU QUE le Code municipal permet dans des circonstances exceptionnelles de procéder ainsi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal avait habilité le secrétaire-trésorier à agir ainsi, c'est-à-dire:

1.Demander des soumissions sur invitation

2.Nommer une firme d'ingénieurs

3.Demander une subvention au ministère des Transports.

SITE INSTITUTEUR (CLÔTURE)

L'architecte paysagiste madame Chantal Prud'homme a effectué une visite sur les lieux du Site le 7 août dernier afin de répondre à quelques interrogations, notamment le mur de soutènement et la dissimulation des piédestaux au haut de la côte du couvent.

Il a été question également de la clôture. Au début, elle n'avait proposé qu'un portail qui servait de séparation avec la rue du Rocher. Au fil du temps, le Conseil municipal a décidé de faire remplacer toute la clôture qui ceinture le Site. Il y a plusieurs modèles de clôture. Aussi faut-il faire extrêmement attention quant au choix que l'on fait. C'est un élément qui sera très visible. De ce fait, le Comité d'embellissement propose au Conseil municipal de mandater madame Prud'homme pour examiner la question et suggérer des devis de modèles de clôture adaptés au Site institutionnel.

L'autre aspect à envisager, c'est à quel moment passer la commande de l'achat de la clôture. Il semble que le délai de livraison dans ce type de clôture soit de 10 à 16 semaines. Si c'est le cas, il faudrait peut-être penser à la commander dès cet automne pour l'avoir au printemps 2003, de façon à ce que les mesures soient prises avant l'hiver.

Mandat à madame Prud'homme

CONSIDÉRANT QUE la clôture qui va ceinturer le Site institutionnel constitue un élément visuel très, très important;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement propose au Conseil municipal de retenir les services de madame Chantal Prud'homme, architecte-paysagiste, qui elle pourrait soumettre plusieurs devis de modèles de clôture adaptés au Site institutionnel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate madame Chantal Prud'homme, architecte-paysagiste, pour proposer à la municipalité plusieurs devis de modèles de clôture adaptés au Site institutionnel.

Commande de la clôture

Le Conseil municipal est conscient du délai de fabrication mais n'est pas d'accord pour la commander aussitôt. De toute façon, tant que le choix de la clôture n'est pas arrêté, on ne peut pas commander. Cela se fera plus tard.

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE

La municipalité envisageait cette année d'améliorer trois (3) tronçons de chemin, soit:

- Chemin de l'Aqueduc (distance de 750 mètres)

Cela a été fait. On y a mis de l'asphalte recyclée. Cela devrait atténuer la poussière.

- Montée Les Prairies à 2 endroits:

1er endroit

À partir du chemin de l'Aqueduc jusqu'au chemin Les Prairies (distance de 1 250 mètres)

2e endroit

À partir du chemin de la Rivière du Sud sur une distance de 850 mètres.

Dans les deux cas, il s'agit d'appliquer une couche d'usure d'asphalte EB10S et de faire le prémarquage de la chaussée.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud possède depuis environ sept (7) ans un programme qui lui indique l'état de santé de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le programme indique les interventions à faire à court, moyen et long termes sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'intervention cible les chemins par ordre de dégradation c'est-à-dire que ceux qui sont les plus détériorés doivent recevoir une intervention beaucoup plus rapide, bref il y a des priorités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours confrontée à respecter un budget, il arrive qu'il y a du retard dans la réalisation du programme de réfection des chemins faute d'argent mais aussi parfois à cause d'imprévus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour la réfection des deux (2) tronçons suivants:

1er tronçon À partir du chemin de l'Aqueduc jusqu'au chemin Les Prairies (distance de 1 250 mètres)

2e tronçon À partir du chemin de la Rivière du Sud sur une distance de 850 mètres.

QUE les soumissionnaires invités:

Construction BML

Pavage Chabot

Jacques et Raynald Morin

Les Entreprises lévisiennes

Construction HDF

fournissent un prix séparé pour chacun des tronçons.

COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Le 31 mai dernier, il y a eu ouverture des soumissions concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables. Après examen de celles-ci, c'est la soumission de Construction HDF du Cap-Saint-Ignace qui a été retenue. Cette demande de soumission avait été présentée pour répondre aux besoins des municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Hors, dans la semaine du 12 août 2002, on apprenait par voie écrite que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud avait rejeté la soumission de Construction HDF inc. et toutes les autres soumissions parce qu'elle trouvait qu'elle payait trop cher par rapport à Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Comme le soumissionnaire retenu avait fait des prix en fonction des trois (3) municipalités et qu'il y en a une qui s'est désistée, cela signifie qu'il faut retourner en soumissions publiques.

Le secrétaire a fait part de la situation en contactant par téléphone tous les élus. Il a été décidé de retourner en soumission pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables mais cette fois-ci seule et en respectant la réglementation concernant les délais.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions du 31 mai 2002 ne sont pas valides depuis le rejet de ces dernières par la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire retenu avait fait un prix en fonction de trois municipalités et non en fonction de deux;

CONSIDÉRANT QU'avec cette nouvelle en provenance de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, cela signifie que les municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'ont pas de transporteur pour effectuer la collecte sélective en septembre;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retourner en soumission pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables mais cette fois-ci seule et en respectant la réglementation concernant les délais;

QUE le secrétaire-trésorier prépare l'avis public et le devis.

Collecte des matières non recyclables

Monsieur Richard Leblanc, cueilleur et transporteur de déchets, avise la municipalité par lettre qu'il ne pourra faire la collecte et le transport des ordures pour le mois de septembre 2002 car il a trouvé un emploi.

La municipalité a réagi et a demandé aux "Concassés du Cap" combien il en coûterait pour cueillir et transporter les déchets de Saint-François pour le mois de septembre 2002.

Le prix demandé: \$3 460,00/mois, taxes en sus

Le Conseil municipal a accepté.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ne disposait d'aucun transporteur pour cueillir ses ordures en septembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne disposait pas de beaucoup de temps pour trouver un transporteur qui assurerait le service pour le mois de septembre 2002;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de "Les Concassés du Cap inc." au montant de trois mille quatre cent soixante dollars (3 460,00\$) taxes en sus pour la cueillette et le transport des ordures sur tout le territoire de la municipalité;

QUE la cueillette et le transport des déchets couvrent tout le mois de septembre 2002

QUE l'entrepreneur retenu, qui jouit d'une bonne expertise dans le domaine, offre un bon service à la population de Saint-François.

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

La municipalité a été tenue de retourner en soumissions publiques suite au rejet de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Cette fois-ci, Saint-François-de-la-

Rivière-du-Sud a été en soumissions publiques seule. L'ouverture des soumissions a eu lieu mardi le 3 septembre à 15 heures au bureau municipal. Le public pouvait y assister.

Il y a deux (2) soumissionnaires qui ont déposé leur devis:

Jacques et Raynald Morin 47408,70/année taxes incluses

Les Concassés du Cap inc. 44894,26/année taxes incluses

Pour ces prix, il y a collecte et transport des matières non recyclables à tous les 15 jours. Il en est de même pour les matières recyclables. Donc, une semaine c'est le bac vert, l'autre semaine c'est le bac bleu.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a choisi cette fréquence de collecte.

Le secrétaire-trésorier a vérifié la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire en l'occurrence "Les Concassés du Cap inc." et il la juge conforme. Donc, le Conseil municipal décide de retenir les services de:

Les Concassés du Cap inc.

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires intéressés ont tous reçu le même devis;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu examen de la soumission la plus basse afin de

vérifier si elle répondait à toutes les exigences dans le devis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient l'entrepreneur "Les Concassés du Cap inc." pour faire la collecte sélective des matières résiduelles recyclables et non recyclables sur tout son territoire et ce, pour une période de 51 mois;

QUE la municipalité a retenu le scénario 1 qui détermine la fréquence de la collecte.

Dans ce cas-ci, la fréquence retenue est à tous les 15 jours (une semaine le bac vert pour les matières non recyclables et l'autre semaine le bac bleu pour les matières recyclables);

QUE le prix annuel pour la cueillette et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables s'élève à quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-six sous (44 894,26\$) par année taxes incluses.

QUE la collecte sélective commence en octobre 2002 pour la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE l'entrepreneur retenu indique le plus tôt possible à la municipalité quelle sera la journée où se fera la collecte sélective sur son territoire afin qu'elle puisse aviser la population.

PREMIER PROJET DU SHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le Conseil des maires de la MRC de Montmagny a adopté le 9 juillet 2002 le premier projet du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montmagny.

Il est important de rappeler que, conformément à l'article 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis par résolution sur ce premier projet du schéma d'aménagement révisé.

Une copie du premier projet du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montmagny a été transmise à la municipalité le 29 août dernier. Donc, le secrétaire rappelle aux élus qu'ils ont 120 jours pour donner leur avis par résolution sur ce document. D'ailleurs, une copie

dudit document va très bientôt leur être remise individuellement afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

S'il y a des interrogations, le Conseil municipal pourra organiser une rencontre avec le coordonnateur en aménagement à la MRC de Montmagny, monsieur Daniel Racine, et l'inspecteur municipal, monsieur Nicolas Pilote.

RENOUVEAU VILLAGEOIS (À TITRE INFORMATIF)

Le MAMM transmet à la municipalité deux (2) copies du contrat de renouvellement villageois établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme du Renouveau urbain et villageois.

Afin de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, le MAMM demande de lui retourner, dans les trente (30) jours de la présente, l'une des copies de ce contrat dûment signée.

Une copie dudit contrat est remise à chacun des élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Norbert Morin, Maire, et monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, pour signer tous les documents se rapportant au programme du Renouveau urbain et villageois.

Le Conseil municipal demande au secrétaire d'envoyer une lettre de remerciement au programme de Renouveau urbain et villageois.

EMPRUNT TEMPORAIRE

À la séance régulière du 2 avril dernier, une résolution (No 57-2002) a été passée autorisant le secrétaire-trésorier à contracter un emprunt temporaire à la Caisse populaire concernant les honoraires professionnels dans le dossier de l'eau potable. Le règlement d'emprunt qui avait été accepté par le MAMM était de l'ordre de 384 337,00\$. Ce montant était réparti de la façon suivante:

- Berthier-sur-Mer	38.45% (147 774 de 384 337\$)
- Saint-François	30.87% (118 646 de 384 337\$)
- Saint-Pierre	30.68% (117 917 de 384 337\$)

Évidemment, cette répartition estimée des dépenses sera ajustée en fonction de la facturation définitive.

Comme la municipalité n'avait pas reçu beaucoup de factures en avril, le secrétaire a préféré retarder la demande d'emprunt temporaire afin de minimiser les frais d'intérêt. Hors, maintenant qu'elle a plus de factures, il faudrait réitérer la demande par une nouvelle résolution car celle adoptée en avril a plus de trois (3) mois et que le cadre légal dit qu'une résolution, pour être bonne, doit être appliquée en-dedans de trois (3) mois.

ATTENDU QUE cette résolution va remplacer la résolution portant le numéro 57-2002 et qui avait été adoptée à la séance du mardi 2 avril 2002;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté à la séance régulière du 4 février dernier un règlement d'emprunt (No 188-2002) concernant les honoraires professionnels dans le dossier de l'eau potable;

ATTENDU QUE le 19 mars dernier, le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur André Boisclair, a approuvé ledit règlement d'emprunt de 384 337,00\$;

ATTENDU QU'il y a une entente qui est jointe au règlement d'emprunt et qu'elle stipule la façon dont les dépenses seront réparties entre les municipalités participantes;

ATTENDU QUE depuis la mise en route du dossier de l'eau potable, il y a eu des études hydrogéologiques et des travaux de recherche en eau potable de réalisés et que les fournisseurs impliqués attendent d'être payés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Yves Laflamme, à contracter un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud afin de dégager les sommes nécessaires pour payer les professionnels qui ont travaillé sur le projet d'intégration du réseau d'aqueduc avec Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE le maire, monsieur Norbert Morin, le secrétaire-trésorier, monsieur Yves Laflamme et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Linda Guimond soient autorisés à signer tous les documents requis par ledit emprunt temporaire.

VARIA

Monsieur le Maire annonce que la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny veut acquérir un appareil très sophistiqué qu'on appelle communément "Scanner". Pour ce faire, des bénévoles vont faire un blitz (la période n'est pas décidée encore) pour recueillir le plus d'argent possible. On espère recueillir \$300 000,00 du privé. Ledit appareil coût au-delà de 1 million de dollars. Donc, soyez généreux. Actuellement, la clientèle doit se déplacer à Lévis pour utiliser cet équipement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et vingt-huit minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

" Les Starteurs " de Saint-François au championnat provincial



Une année bien spéciale pour les Moustiques A de Saint-François : en plus d'avoir fini la saison régulière avec une fiche de 17 victoires, 5 défaites et gagnants des séries de fin de saison, les starteurs ont bien représenté la région de Québec au championnat provincial à Boucherville.

En effet, malgré un calendrier pas facile, soit 3 parties, la deuxième

journee du tournoi les petits champions de Saint-François ont bien performé. Les parties chaudement disputées (10-8, 1-2, 3-2 et 6-10) ont apporté une belle expérience et des souvenirs inoubliables pour tous les joueurs et les parents.

Fait à noter, pour motiver l'équipe, un entraîneur avait promis de couper sa moustache si l'équipe performait bien. Après la quatrième partie, les équipiers ont joué au barbier. Ce qui a fait dire à l'entraîneur en question "

Jouer au baseball, c'est aussi s'amuser et vive le baseball! "

Une autre saison de Baseball qui se termine

Nous avons eu une belle saison, nos joueurs ont pris plaisir à jouer cet été, il a fait tellement beau.

Cette année nous avons évolué avec la ligue de développement de la Rive-Sud, nous avons fait une nouvelle expérience. Nous avons connu des nouvelles équipes, nous étions en moyenne 12 équipes pour chaque niveau sur la Rive-Sud. Nous avons également joué 1 partie sur la Rive-Nord de Québec.

La saison s'est terminée le 5 août. Pour le niveau atome, ils ont terminé leur saison en 6ième position sur 11 équipes. Pour le niveau moustique en 1ière position sur 10 et pour le niveau Pee-Wee en 4ième position sur 14. Belle performance car le calibre était plus fort cette année qu'avant.

Les séries ont eu lieu sur la Rive-Sud. Atome et Pee-Wee se sont inclinés après une chaude lutte. Pour ce qui est de Moustique, ils ont remporté les séries de fin de saison et ils sont allés nous représenter au championnat provincial de Boucherville.

Pour une 2ième année consécutive nous avons une équipe qui se rend au championnat provin-

cial de Boucherville, l'année dernière ce sont les Bantam qui sont allés. Nous avons du potentiel. Félicitations à nos entraîneurs et à l'équipe Moustique pour cette performance.

Merci pour tous ceux qui s'impliquent au bon fonctionnement du baseball.

Voici la liste de tous nos commanditaires depuis le début de la saison 2002.

Fabrication Blais-Métal, Pétrole Montmagny, Clinique Vétérinaire St-Vallier, Promotuel Montmagny S.M.A.G., Produits Métalliques Roy Inc., Ferme Joseph-Aimé Blais Inc., Chevaliers Colomb Montmagny, Garde Paroissiale St-François, Simon Morin Dr, Garant, Pharmacie Pierre Martin, S.C.A. Rivière du Sud, Louis-Marie Garant consultant, Ferme Laré, Coop IGA et Caisse Populaire Desjardins de la Rivière du Sud.

Merci à vous tous pour votre générosité.

Également merci à la Boucherie Richard Morin pour avoir fait nos achats de marchandise pour notre Kiosque durant toute l'année, cela fut très apprécié.

Yvon Rémillard, président



Petites annonces

A VENDRE

Radiateurs de construction 4 800 W à l'état neuf.

Vélo 10 vitesses très propre.

2 plinthes électriques usagées 500 watts et 1 000 watts.

Tél. : 259-7840

VOYAGE

22 octobre - Départ de Saint-François.

Visite des biscuits Leclerc Saint-Augustin.

Visite guidée du Vieux Québec et bien d'autres visites.

Information 259-7849

Yvette Lamonde

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

O bonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

L'incontinence urinaire

L'incontinence urinaire touche 1 600 000 canadiens. C'est un problème délicat, parfois gênant, qui a des répercussions physiques, psychologiques et sociales. Bien des gens pensent, à tort, que l'incontinence urinaire est une conséquence normale et irréversible du vieillissement. Très peu de personnes consultent un professionnel alors qu'il existe des solutions efficaces pour guérir ou contrôler, à tout le moins, ce problème.

L'incontinence peut avoir plusieurs causes. Une infection urinaire, une inflammation de l'urètre (canal qui permet à la vessie de se vider), certains types de vaginite et la grossesse peuvent causer des pertes urinaires involontaires. Parfois, la perte d'urine sera consécutive à une toux, à des éternuements ou à l'exercice. Cette situation se présente souvent chez la femme durant la ménopause et pourrait être liée à la diminution de la production d'oestrogènes. Il arrive parfois que des maladies comme les accidents vasculaires cérébraux, la sclérose en plaque et la maladie de Parkinson provoquent des contractions de la vessie et causent un besoin urgent d'uriner. Le remplissage rapide de la vessie à la suite de la consommation d'alcool, les changements de posture et la prise de certains médicaments (comme les diurétiques) peuvent causer les mêmes symptômes. Il peut arriver aussi que ce soit la vessie, surtout constituée de tissus musculaires, qui devienne moins performante. Il y a alors écoulement d'urine de façon fréquente ou même continue, diminution du jet urinaire et sensation de ne pas avoir vidé la vessie complètement après avoir uriné. Ces problèmes peuvent survenir à la suite d'une anesthésie, d'une chirurgie, d'un problème touchant certains nerfs ou de la prise de certains médicaments. En effet, des médicaments comme les analgésiques narcotiques, les relaxants musculaires et certains antidépresseurs peuvent être à l'origine de ce type d'incontinence. Des problèmes de santé comme le diabète (et plus précisément l'augmentation du taux de sucre dans le sang (hyperglycémie)), l'hypertrophie de la prostate chez l'homme, les obstructions intestinales et certains cancers peuvent aussi être responsables d'une incontinence urinaire.

Différents médicaments peuvent être prescrits pour diminuer les symptômes et les pertes urinaires. Votre médecin choisira celui qui est le mieux adapté à votre problème.

Ces solutions ne permettent pas d'éliminer tous les symptômes, mais elles peuvent vous aider à améliorer votre qualité de vie. Bien des gens souffrent d'incontinence urinaire et hésitent à demander conseil à leur pharmacien de peur de se faire juger. Il existe des médicaments et des produits de protection qui peuvent favoriser une plus grande liberté d'action et vous permettre de poursuivre vos activités quotidiennes.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

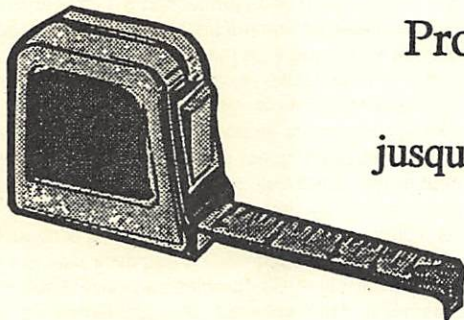




Desjardins

**Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud**

PROMOTION RÉNOVATION



Profitez d'un rabais de taux

jusqu'à 2,5% sur une marge de crédit

de 5000\$ et plus



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

.....

Siège social
Centre de service Saint-François
526, chemin Saint-François Ouest, C.P. 160
Saint-François (Québec) G0R 3A0
(418) 259-7786
Télécopieur: (418) 259-7787

Centre de service Saint-Pierre
689, rue Principale
Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0
(418) 248-1927
Télécopieur: (418) 248-8999

Votre seule institution financière

LOCALE